

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL du 03 décembre 2020**

DELIBERATION N°35/2020 - Budget principal

Objet : Décision modificative 3 – « Plateforme place de marché »

L'an deux mille vingt, le trois décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.
Date de convocation du Comité syndical : 23 novembre 2020

Secrétaire de séance : Bernard Pagès

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France		BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		DELBARY	Aline	x
MAULUN	Frédéric	x	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	x	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	x	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	
LHOMET	Sylvie	x	ZIMMERLICH	Julia	
LURTON	Thierry		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
QUENNEHEN	Vincent	x	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	x	YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc	x	DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle	x	KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	x	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	x	ROUGIER	Frédéric	
HARRIS	Anne	x	SCHOMAECKER	Denise	
ZEFEL	Nathalie	x	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	x	CHAZALLET	Patrice	
MARTRET	Marion		DELPONT	André	
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	x	MONNERIE	François	x
PAGÈS	Bernard	x	LAFON	Maryvonne	x
CHIRON- CHARRIER	Marie-Antoinette	x	BARTHET- BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain	x	JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 20

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 1 pouvoir (de Monsieur Cotsas à Monsieur Martin)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir - heure)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20201203-35-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

Affichage : 14/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Considérant la démarche mutualisée en matière d'économie de proximité et de transition numérique proposée par le PETR aux cinq Communautés de communes le constituant,

Considérant la présentation de cette démarche le 12 novembre 2020 en Comité syndical et l'avis favorable (à l'unanimité) des délégués présents, au lancement de cette démarche,

Considérant les courriers d'engagement des 5 Communautés de communes,

Considérant la décision 2020-11-01, permettant au PETR d'effectuer toute démarche nécessaire auprès du prestataire fournissant la place de marché, auprès des Communautés de communes et des partenaires financiers.

Considérant les besoins suivants :

Section de fonctionnement :

<i>Diminution de crédits</i>		<i>Augmentation de crédits</i>	
011 – 6251 – Frais de déplacements (agents)	4 000,00	011 – 611 – Prestations de services	7 000,00
011 – 6232 – Fête et cérémonies	2 000,00		
011 – 6225 – Indemnités au comptable	500,00		
012 – 6218 – Autre personnel extérieur	500,00		
Total	7 000,00	Total	7 000,00

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider cette décision modificative,
- d'effectuer les virements de crédits nécessaires.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le 03 décembre 2020

Le Président,



Alain MONGET